



Carte de sejour est-ce possible?

Par **comlevent**, le **11/02/2008** à **17:41**

Bonjour,
Je suis de nationalité Française marié depuis deux ans à l'étranger [en Algérie] dont une année de vie commune en France l'année dernière 2007 [la première année pour des raisons administratives passeport, visa, transcription de mariage et financière pour quelle puisse par la suite me rejoindre] ma femme d'origine Algérienne nous avons pas d'enfant.
Nous souhaitons divorcé mais je crains pour son titre de séjour car je ne veux pas qu'on la lui retire sa été au départ un mariage de pur amour elle m'aime tjrs mais c'est moi qui veut passer à autre chose car je m'aperçois que le mariage n'est pas fait pour moi.
Est-ce possible?
Merci pour toutes réponses.

Par **citoyen75000**, le **23/02/2008** à **09:55**

bonjour
Justement moi j'ai un ami qui est marié avec une française depuis 1 an et demi , mais sa femme demande le divorce , si tu trouve une réponse a votre question , hésite pas a me laissé un message stp .
Merci beaucoup d'avance